



Wallonie

Commune de GERPINNES

## URBANISME: AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme avec modification de la voirie communale.

La demanderesse est l'administration communale de GERPINNES dont les bureaux se trouvent à 6280 GERPINNES, avenue Astrid 11.

Les parcelles concernées sont situées sur l'ancienne ligne ferroviaire N°137 partant de la Rue du Petit Fond vers la RN de Dinant (Villers-Poterie-Gougnies).

Le projet consiste en la création d'un tronçon de pré-ravel sur l'ancienne ligne 137 entre Villers-Poterie et Gougnies.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.41 - R.IV.40-1.§1er du Code du Développement Territorial renvoyant au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale pour les motifs suivants :

- modification de la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : 11, avenue Astrid à 6280 - GERPINNES, service urbanisme durant les heures d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 19h00, ou sur rendez-vous.

**L'enquête publique est ouverte le 25/03/2024 et clôturée le 25/04/2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : avenue Astrid 11 à 6280 GERPINNES ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@gerpinnes.be;

- remises au service urbanisme (Messieurs LUCCA, DELFOSSE ou GOREZ) dont le bureau se trouve à la maison communale – bureau n°9 au rez-de-chaussée.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête 2024/027.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : avenue Astrid n°11 à 6280 GERPINNES, le 25/04/2024 , à 11h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme et les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont Messieurs LUCCA, DELFOSSE et GOREZ.

Pour le Collège,

Gerpinnes, le 21 mars 2024.

Le Directeur général,

Lucas MARSELLA

Le Bourgmestre,

Philippe BUSINE